

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES FINANCES, LES SERVICES ADMINISTRATIFS ET LE CAPITAL HUMAIN

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DU 30 MAI 2006

TEXTES DES RECOMMANDATION ADOPTÉES LE 30 MAI 2006 À LA SUITE DE L'ÉTUDE PUBLIQUE DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE 2005 ET LE 1^{ER} TRIMESTRE 2006

La Commission permanente du conseil municipal sur les finances, les services administratifs et le capital humain remercie le vérificateur général de la Ville de Montréal de même que son équipe pour leur collaboration et pour la qualité de la présentation. La commission présente maintenant ses recommandations concernant le rapport du vérificateur général pour l'exercice 2005 et le 1^{er} trimestre 2006.

RECOMMANDATION GÉNÉRALE

Considérant que le rapport du vérificateur général propose un cadre élaboré de recommandations à l'intention des gestionnaires municipaux des arrondissements et des services corporatifs dans le but d'assurer une meilleure gestion des fonds publics;

Considérant que les recommandations contenues au rapport du vérificateur général visent, notamment, l'optimisation des pratiques de gestion, la réduction des coûts de l'Administration municipale et, ultimement, l'amélioration des services aux citoyens par le biais de programmes et d'activités efficaces et efficients;

La commission recommande,

R-1

Que le conseil municipal poursuive la mise en œuvre de l'ensemble des recommandations contenues au rapport du vérificateur général avec la collaboration de la Direction générale, les directions d'arrondissement, le comité de vérification et le comité exécutif.

RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES

Concernant la planification stratégique

Considérant les défis auxquels la Ville de Montréal aura à faire face au cours des prochaines années, tant au niveau des finances municipales qu'à celui du renouvellement de sa main d'œuvre,

Considérant l'impact d'initiatives majeures en matière de réhabilitation des infrastructures municipales et la volonté de la Ville de Montréal d'accroître la richesse collective par un développement économique respectueux de l'environnement;

Considérant que la planification stratégique constitue un enjeu majeur pour la Ville de Montréal;

la commission recommande,

R-2

Que l'Administration municipale finalise, dans les plus brefs délais, son plan stratégique, accompagné d'un calendrier de réalisation et d'un cadre financier pluriannuel, et qu'elle confie à la Direction générale le mandat de le diffuser largement à tous les employés de la Ville.

Concernant la gestion de l'entretien des immeubles

Considérant la valeur des actifs immobiliers de la Ville de Montréal et sa responsabilité d'en assurer la pérennité;

Considérant l'ampleur du déficit d'entretien constaté par le vérificateur général,

la commission recommande,

R-3

Que le conseil municipal mandate le Service de la mise en valeur du territoire afin qu'il accélère l'élaboration des lignes directrices, du programme et des stratégies budgétaires nécessaires à la réduction du déficit d'entretien accumulé et à l'atteinte d'un niveau d'entretien annuel optimal, en tenant compte des normes de l'industrie.

Concernant la gestion des matières résiduelles recyclables

Considérant l'objectif de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* lequel vise la valorisation de 60 % des matières résiduelles du secteur municipal;

Considérant l'ampleur des coûts de la collecte et du recyclage des matières résiduelles domestiques;

la commission recommande,

R-4

Que le conseil municipal mandate le Service des infrastructures, des transports et de l'environnement afin qu'il procède à une analyse comparative des modalités et des coûts des contrats de collecte et de recyclage des matières résiduelles domestiques et que cette analyse soit effectuée en considérant l'atteinte des objectifs de 2008 de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et la recherche d'un traitement des matières recyclables à prix concurrentiel;

R-5

Que le Service des infrastructures, des transports et de l'environnement fasse rapport au conseil municipal afin de lui présenter les enjeux et les diverses options qui s'offrent à la Ville au chapitre des modalités et des coûts des contrats de la collecte et du recyclage des matières résiduelles domestiques.

Concernant la consolidation des serveurs informatiques

Considérant que le parc informatique de la Ville de Montréal compte 850 serveurs répartis dans plus de 350 bâtiments;

Considérant les économies potentielles pouvant résulter de la consolidation de certains types de serveurs de la Ville (Unix et Intel), notamment, au chapitre des coûts d'exploitation (gestion et entretien) et de formation.

la commission recommande,

R-6

Que le Service des services administratifs accélère les regroupements des serveurs informatiques prévus à sa stratégie de consolidation et qu'il entreprenne des études de faisabilité concernant les autres types de serveurs présentement utilisés par la Ville de Montréal.

RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES (SUIVI DE 2003 ET 2004)

Concernant la sécurité des technologies de l'information

Considérant les enjeux stratégiques et légaux que représente la sécurité reliée aux technologies de l'information pour la Ville de Montréal en terme d'intégrité, de disponibilité et de confidentialité des données, et compte tenu de l'adoption récente de la *Politique de sécurité de l'information de la Ville de Montréal* par le comité exécutif,

la commission recommande,

R-7

Que le conseil municipal s'assure que les conseils d'arrondissement adoptent dès que possible la *Politique de sécurité de l'information de la Ville de Montréal* mise de l'avant par le comité exécutif en mai 2006;

R-8

Que la Direction générale présente au comité exécutif, en 2006, son plan de sécurité relatif à la protection des systèmes informatiques de l'ensemble de la Ville (de l'infrastructure aux données), accompagné d'un échéancier de réalisation et d'un cadre budgétaire.

R- 9

Que le vérificateur général poursuive son mandat de vérification concernant les sommes dues à la Ville de Montréal au chapitre de la facturation relative au dossier des libérations syndicales.

RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES MANDATS DE VÉRIFICATION DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Considérant les coûts associés à l'existence d'employés en disponibilité et l'impact négatif de cette situation sur l'image de la Ville de Montréal et de sa fonction publique,

la commission recommande,

R-10

Que le vérificateur général examine la possibilité d'exercer auprès du Service du capital humain un suivi de son plan d'action relatif à la réduction du nombre d'employé en disponibilité.

R-11

Que le vérificateur général examine la possibilité d'effectuer un mandat de vérification portant sur la gestion des inventaires à la Ville de Montréal afin de s'assurer que cette gestion soit uniforme et standardisée.
